



BARÈME OFFICIEL DES HONORAIRES – TRANSACTION

Prix de vente	Habitation	Terrain	Commercial / Industriel
Jusqu'à 50 000 €	FORFAIT DE 4 500 €	FORFAIT DE 6 000 €	FORFAIT DE 6 000 €
De 50 001 à 100 000 €	10% TTC	10 % TTC	10 % HT
De 100 001 à 200 000 €	8 % TTC	9 % TTC	9 % HT
De 200 001 à 300 000 €	6 % TTC	6 % TTC	8 % HT
De 300 001 à 400 000 €	5 % TTC	5 % TTC	7 % HT
Au delà de 400 000 €	4,5 % TTC	4,5 % TTC	6 % HT
Honoraires sur Viager	10 % TTC		

Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur (Exception faite pour les successions)

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

ORPI AGENCE DE BAGNOLET – 51 rue Sadi Carnot 93170 BAGNOLET – 01 43 60 00 00

SARL au Capital de 50 000€ / RCS BOBIGNY 500940796

Carte professionnelle n° 9301 2017 000 021 771 délivrée par BOBIGNY

Garantie : QBE Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du Général de Gaulle 92931 LA DEFENSE CEDEX Montant garantie : 300 000 €

Honoraires au 1 Mai 2019

La délivrance d'une note est obligatoire